

BEL

Société Anonyme

2, allée de Lonchamp

92150 SURESNES

**Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 5° du code de commerce
relatif au montant global des versements
effectués en application des 1 et 4 de l'article
238 bis du code général des impôts pour
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
29, rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine
S.A.S. au capital de 2 297 184 €
632 013 843 RCS Nanterre

BEL

Société Anonyme
2, allée de Lonchamp
92150 SURESNES

**Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 5° du code de commerce
relatif au montant global des versements
effectués en application des 1 et 4 de l'article
238 bis du code général des impôts pour
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société BEL,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président-Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 2 340 683 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

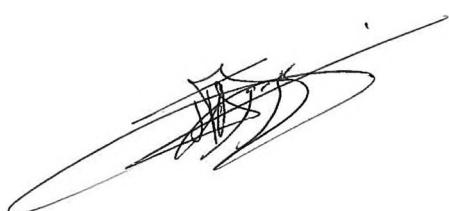
La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2021

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Pierre AGAZZI

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International



Virginie PALETHORPE



**MONTANT GLOBAL DES SOMMES OUVRANT DROIT A DEDUCTION
FISCALE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL
DES IMPOTS**

EXERCICE 2020

ENTITE	MONTANT DU DON €	OBJET DU DON	CREDIT D'IMPÔT 2020
BEL SA	1 254 353	Don de produits Bel au resto du cœur, banques Alimentaires etc	752 612
BEL SA	449 000	Fondation d'Entreprise Bel	269 400
BEL SA	474 516	Don à des associations (SOS Villages d'Enfants, WWF, Le Rire Médecin, Action contre la faim, Stop hunger, Fondation Avril)	284 710
BEL SA	162 814	Mécénat de compétences	97 688
TOTAL	2 340 683		1 404 410

Monsieur Antoine FIEVET
Président-Directeur Général

Bel S.A.
Siège social
2 allée de Longchamp
92150 SURESNES
www.groupe-bel.com

Capital social 10 308 502,50 €
SIREN 542 088 067 RCS Nanterre
NAF 1051 C N TVA FR 43 542 088 067